



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE  
CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

Civil Society Committee on the  
Rights of the Child (CSC-RC)

Comité de la société civile sur les  
droits de l'enfant (CSC-DE)

## Atelier Audition et Participation des Enfants #1

Bonnes pratiques pour la procédure d'audition des enfants - exemples de Projeto-12 Portugal

9 mai 2023

Compte-rendu par Pr. Em. Michel Grangeat – Président du CSC-DE

L'**objectif de l'atelier** était de partager l'expérience et les connaissances des participants sur l'audition et participation des enfants à travers la diffusion des résultats du Project 12

Le thème de l'atelier est **crucial** dans le paysage de l'Union européenne (qui a financé Project12) et du Conseil de l'Europe (en relation avec les objectifs CJ/ENF-ISE).

Les deux institutions visent à développer **la participation des enfants et des adolescents** dans tous les domaines qui affectent leur vie, conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à la décision GC n°14 et aux lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.

Comme déclaré dans ce document, au point 112, « *les enfants ont le droit d'exprimer leurs points de vue et leurs opinions sur tout sujet et toute affaire les concernant directement ou indirectement. Ils devraient pouvoir le faire dans un environnement sûr et respectueux de leur personne et ce, indépendamment de leur âge. Les enfants doivent **se sentir en confiance** lorsqu'ils s'adressent à un juge ou à d'autres fonctionnaires.* »

### Une mise en pratique complexe

La mise en œuvre d'une telle recommandation n'est pas simple et nécessite à la fois une **adaptation** des conditions matérielles de l'audition, en fonction du niveau de développement de l'enfant, et un **savoir-faire** et des compétences spécifiques pour les professionnels en charge de l'audition.

L'intérêt de la recherche conduite par Project 12 est de **traiter ces questions complexes de manière, à la fois, pratique, approfondie et fondée sur des savoirs et des méthodes scientifiques.**

Les résultats du Project12 sont présentés par **Joana Alexandre**, enseignante et chercheuse au Centre de recherche et d'intervention sociale (CIS-Iscte - Lisbonne) et **Rute Agulhas**, psychologue spécialisée en psychologie clinique et de la santé, en psychothérapie et en psychologie de la justice (Portugal).

[Cliquer ici pour visionner](#) la vidéo de la présentation.

Le Projet 12 a pour objectif principal d'**aider les enfants et les jeunes** à mieux connaître leurs droits. Le projet accorde une attention particulière à leur droit d'être entendus et d'exprimer leur opinion. Il se réfère à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il propose des ressources (en anglais) adaptées selon les enfants, grosso modo selon l'âge de la maternelle, du primaire et du collège.

Le [Projet 12](#) prolonge le guide pour une [justice adaptée aux enfants](#) adoptée par le Conseil de l'Europe en 2010, et la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, en particulier l'article 12 (droit à la participation). Une justice adaptée aux enfants implique **la formation des personnes en charge de l'audition de l'enfant**. Il s'agit de préparer

l'audition, de la conduire et de la conclure. Dans ce but, le projet propose [Un guide d'action et un guide de bonnes pratiques](#) pour les professionnels à l'intention des adultes en charge de l'audition de l'enfant.

*Ce guide est présenté, dans la vidéo, à partir de la minute 24.*

Tout ce matériel a été **évalué par des groupes d'enfants et par des professionnels**. Ces évaluations ont permis aux chercheuses de modifier le matériel et de mieux l'adapter, notamment aux adolescents.

*Pour plus de détails de cette procédure d'évaluation, voir la vidéo à partir de la minute 30.*

La suite de ce rapport met l'accent sur ce guide pratique qui mériterait une diffusion adaptée dans les États membres du Conseil de l'Europe.

### **Permettre à l'enfant d'anticiper l'audition**

Il est important de préparer les enfants et les jeunes avant l'audition. Pour ce faire, le projet propose des **vidéos** pour les enfants et des **questions** pour les adultes. La préparation du **cadre** de l'audition joue également un rôle important.

L'idéal est de disposer d'une **salle d'attente calme** et d'une **salle d'audience**. La salle d'audience doit être un endroit **calme, chaleureux, privé et sécurisant**.

Les juges et les avocats peuvent choisir d'utiliser ou non leur **tenue professionnelle**. Certains enfants aiment ce costume, tandis que, chez d'autres, il intimide ou fait peur. **Pour minimiser ces éventuels effets négatifs**, avant l'audience, un adulte peut expliquer à l'enfant que, comme les policiers ou les pompiers, les juges et les avocats utilisent une tenue spécifique qui montre qu'ils ou elles ont ce rôle.

Une série de [vidéos](#) et un glossaire expliquent ce qu'est une procédure d'audition dans différents contextes et fournissent des informations concrètes sur les droits des enfants, sur les personnes qui travaillent dans un tribunal, sur le déroulement de l'audition. Tous les documents ont un **format adapté à l'âge des enfants** (3-6 ans; 7-10 ans; 11-14 ans).

Ce guide propose une liste des **questions que les enfants se posent** fréquemment **sans oser le demander** aux adultes.

- Qu'est-ce qu'une procédure d'audition ?
- Où vais-je être entendu ?
- Qui va parler avec moi ?
- Puis-je apporter un jouet ?
- Et si je ne connais pas les réponses ?
- Et si j'ai envie de pleurer ou si je suis très angoissé, que peut-il se passer ?

### **Comment conduire un entretien avec un enfant**

Un entretien d'audition peut se structurer en **trois parties** : lancement, cœur et conclusion de l'audition.

Pour lancer l'entretien, il est essentiel d'expliquer, d'abord, la **fonction des personnes** qui sont dans la salle et le **but** de l'entretien. Ensuite, mieux vaut évaluer et clarifier les **attentes et représentations de l'enfant**. En effet, souvent l'enfant ou l'adolescent pense que la décision ne dépend que de lui/elle.

Le document propose la **métaphore du puzzle**.

*Imaginons que je fais un puzzle. Chaque personne qui est ici a des informations importantes sur la situation et chacune partage avec moi ses informations. Toi, tu as de bonnes informations et tu es une pièce importante du puzzle. C'est avec toutes les pièces du puzzle, quand je vois la situation complète, que je peux prendre ma décision.*

Ensuite, la personne en charge de l'audition explique **les règles de l'entretien**. Mieux vaut rappeler que :

- l'enfant ne doit pas hésiter à dire qu'il/elle ne comprend pas la question
- il/elle a le droit de ne pas répondre
- il/elle peut poser des questions

Ces règles peuvent paraître évidentes aux professionnels de la justice mais elles sont **souvent à l'inverse de ce que vivent les enfants dans le monde scolaire**. Mieux vaut donc les rappeler.

### Installer la confiance

Les **règles de confidentialité** peuvent constituer un **obstacle à la qualité de l'entretien** et réduire la confiance de l'enfant. La personne chargée de l'entretien devrait préciser, le cas échéant, si tout ce qui a été dit par l'enfant sera rapporté aux parties, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, aux parents. Si ce n'est pas le cas, il convient de préciser que seul un **résumé synthétique des points principaux** retenus pour le tribunal sera transmis. Il faudrait alors probablement s'assurer que l'enfant puisse, à la fin de l'entretien, **savoir ce qui sera transmis** et dans quelle mesure il ou elle peut donner **son avis**, voire demander des **modifications**, sur ce contenu.

*Pour plus de détails sur cette question de confidentialité, regardez la vidéo à partir de la minute 22.*

Le guide n'est pas très explicite sur la question de la confidentialité qui reste **une zone d'ombre** dans beaucoup de systèmes législatifs. C'est pourtant un point sensible puisque les magistrats ont à trouver un **équilibre** entre informer l'enfant de ses droits et maintenir la spontanéité de ses déclarations.

Concernant le déroulement de l'entretien, le guide est très complet sur la manière de poser les questions. Ici, nous ne présentons que la liste des **questions à éviter** :

- Les questions trop limitées ou trop **fermées** qui ne laissent que peu d'alternatives de réponses.
- Celles qui adoptent la forme **négative**, trop ambiguë pour les enfants.
- Celles **qui contiennent la réponse** sont interdites, bien évidemment.
- Les questions commençant par "**pourquoi**" car ces questions font souvent croire à l'enfant qu'il/elle a fait une erreur et doit se justifier.

**Les questions les plus efficaces** portent sur le **déroulement de l'action** ; en bref, celles qui commencent par **qui, quoi, comment, où**.

Le guide propose également une palette de **techniques de communication**. Ces techniques construisent une relation plus positive entre l'enfant et l'adulte en charge de l'entretien. Elles assurent aussi que l'enfant colle à la réalité de la situation.

**A la fin de l'entretien**, il serait important de donner à l'enfant la possibilité d'**ajouter** un point important ou de poser une nouvelle question. Mieux vaut aussi **féliciter** l'enfant pour sa participation.

### Des facteurs qui modifient la qualité de l'audition de l'enfant

Le guide détaille des pratiques adaptées à l'âge des enfants, à leur développement et à leur maturité. Pour chaque âge, un tableau présente l'**état du développement cognitif**, ce qui est **facile** pour l'enfant et ce qui sera plus **difficile**. Le guide propose des solutions pour la personne chargée de l'entretien.

L'adulte qui conduit l'entretien doit également **se méfier de ses propres fonctionnements et biais cognitifs**. L'attention devrait porter, notamment, sur le moment et la manière de prendre une décision ; y compris pour décider quelle question poser.

Le fonctionnement cognitif des adultes s'appuie sur des processus qui peuvent être vus comme **des raccourcis automatiques basés sur un ensemble limité d'indices**. Ils facilitent la prise de décision rapide, en particulier lorsqu'il y a une pression pour prendre une décision dans un court laps de temps ; y compris au cours d'un entretien d'audition.

Ce fonctionnement rapide a une grande utilité, **dans les situations générales du quotidien**. En effet, ces espèces de raccourcis nous permettent de tirer des conclusions et de combler les lacunes en matière d'information. Ils découlent de l'apprentissage formel et de l'expérience.

### La prise de décision altérée par les idées préalables

Ce fonctionnement cognitif rapide et pratique comporte **des biais qui peuvent fausser la pertinence des décisions prises**. C'est notamment le cas dans les situations particulières devant être évaluées au cas par cas. Deux biais agissent souvent au détriment de la bonne prise de décision :

- **Biais de confirmation** : prêter une attention privilégiée, voire exclusive, aux informations qui sont cohérentes avec ses propres croyances, attentes ou hypothèses antérieures, préalables à l'audition.
- **Biais de corrélations illusoirs** : considérer qu'il existe une relation entre des variables alors que cette relation n'existe pas. Un exemple courant est : "*si quelqu'un pleure lors d'un témoignage, cela signifie qu'il dit la vérité*", ou "*si un enfant ne pleure pas lorsqu'il/elle dans une situation de violence domestique présumée, cela signifie que la violence n'a pas eu lieu*".

Lorsqu'il s'agit de prendre une décision, certaines expériences ou situations passées sont facilement disponibles dans notre mémoire. Par conséquent, nous avons tendance à **prendre des décisions en fonction des résultats de ces exemples passés qui apparaissent plus courants donc plus fiables**. Cependant, la situation en cours de jugement peut être plus proche d'autres exemples moins fréquents et donc moins disponibles en mémoire.

### La nécessaire formation à l'audition de l'enfant

La prise de conscience de ces fonctionnements et biais cognitifs est [une des étapes importantes pour éviter leurs effets négatifs](#) au cours du processus de prise de décision impliquant les enfants et les jeunes. Plus positivement, **savoir conduire un entretien**, et notamment un entretien semi-structuré, est un outil utile pour susciter et respecter la parole de l'enfant.

Ces compétences professionnelles sont plutôt pointues, souvent contre-intuitives. Elles nécessitent, certes, une formation initiale. Elles nécessitent, surtout, **un accompagnement par la formation continue** car c'est aussi dans l'expérience qu'elles se construisent.

Ce webinaire s'est tenu le 9 mai 2023.

Il a été conçu par Herminio CORREA de Parents International et organisé par le Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-DE) de la Conférence des OING. Il était présidé par Michel GRANGEAT, Pr. Em. à l'Université Grenoble Alpes et président du CSC-DE, et soutenu techniquement par Annelise OESCHGER d'INGO-Services.